



ACTES DES APÔTRES

« Actes des Apôtres », gr. *praxeis apostolôn*, est le titre donné dès la fin du II^e s., au second volume d'une histoire des débuts du christianisme dont le premier nous est connu sous le nom d'« Évangile selon Luc ».

I. Résumé du livre

Le livre des Actes reprend l'histoire du christianisme là où l'Évangile (le « premier livre », Ac 1.1) l'avait laissée – c.-à-d. aux apparitions du Christ ressuscité – et poursuit avec le récit de son ascension, de l'effusion du Saint-Esprit, de la naissance et des débuts de l'Église de Jérusalem (chap. 1-5).

Il raconte ensuite l'exécution d'Étienne, la dispersion des « Hellénistes » de l'Église de Jérusalem dont il avait été le chef de file, le travail d'évangélisation entrepris par ceux-ci jusque dans des régions aussi lointaines, au nord, que celle d'Antioche de Syrie, et le début, dans cette même ville, de l'œuvre missionnaire auprès des païens.

On trouve également dans ce récit la conversion de Paul et l'évangélisation de la plaine de Saron par Pierre, évangélisation marquée, à Césarée, par la conversion de la première famille païenne. Cette deuxième partie du livre des Actes se termine avec la venue de Paul à Antioche pour évangéliser les païens, et le départ de Pierre de Jérusalem après sa délivrance miraculeuse de la prison où l'avait fait jeter Hérode Agrippa I^{er} (chap. 6-12).

La suite du livre des Actes est presque exclusivement consacrée au ministère apostolique de Paul: Paul évangélise Chypre et le Sud de la Galatie avec Barnabas (chap. 13-14), puis participe avec lui au concile de Jérusalem (chap. 15); il passe en Europe, et évangélise, avec Silas, les villes de Philippi, Thessalonique et Corinthe (chap. 16-18); d'Éphèse, son quartier général, il évangélise ensuite la province d'Asie avec d'autres compagnons de travail (chap. 19); il se rend enfin en Palestine où il n'échappe à la populace déchaînée que pour connaître la prison pendant deux ans (chap. 20-26).

Envoyé à Rome sur sa propre demande pour y être jugé par l'empereur, il passe deux autres années dans la capitale de l'empire, en résidence surveillée, mais libre d'annoncer l'Évangile à tous ceux qui viennent le voir (chap. 27-28). Pour se propager, l'Évangile a, certes, emprunté toutes les routes qui partaient de la Palestine où il avait pris naissance, mais c'est la route qui

menait de Jérusalem à Antioche, puis, de là, à Rome qui, seule, a retenu l'attention du livre des Actes.

II. Origine et but du livre

La préface du « premier livre » (Lc 1.1-4) vaut également pour le second : c'est l'œuvre dans son ensemble qui a été entreprise pour fournir à Théophile un rapport précis et fiable sur la naissance et les progrès du christianisme – sujet sur lequel celui-ci possédait déjà un certain nombre d'informations.

On ne possède aucune indication précise quant à la date de rédaction du livre. Il n'a évidemment pas pu être écrit avant les derniers événements qu'il rapporte – à savoir le séjour en résidence surveillée de Paul à Rome (Ac 28.30), vraisemblablement au cours des années 60 et 61 – mais il est difficile de savoir combien d'années se sont ensuite écoulées avant la rédaction du livre. Le livre a dû être rédigé à une époque où un événement fit naître chez les membres influents de la société romaine – au nombre desquels se trouvait sans doute Théophile – un intérêt particulier pour le christianisme, ce qui fut notamment le cas de la dernière partie du règne de Domitien (81-96) où l'on vit la famille royale s'ouvrir au christianisme. On a même suggéré que Théophile pourrait être un pseudonyme pour Flavius Clemens, un cousin de Domitien.

D'autres époques pourraient également convenir : celle de la fin des années soixante, quand il parut opportun de dissocier le christianisme de la révolte juive de Palestine, ou celle du début de ces mêmes années, lorsque le plus grand des propagateurs du christianisme se rendit à Rome en qualité de citoyen romain pour y être jugé devant un tribunal impérial.

La note optimiste sur laquelle se termine le livre des Actes – Paul annonce librement le Royaume de Dieu – suggérerait une date antérieure à l'année 64, début des persécutions.

Le renvoi du procès de Paul à Rome obligea sans doute les fonctionnaires impériaux à se documenter plus sérieusement qu'ils ne l'avaient fait jusque-là sur le christianisme. L'auteur des Actes a pu juger opportun de leur venir en aide en rédigeant lui-même, à leur intention, une histoire du christianisme.

Dès le II^e s., Luc fut considéré (à juste titre, semble-t-il) comme l'auteur du livre des Actes. Médecin et compagnon de voyage de Paul (Col 4.14; Phm 24 ; 2 Tm 4.11), Luc était un Grec originaire d'Antioche, s'il faut en croire le prologue anti-marcionite de son évangile, qui date de la fin du II^e s. (le texte « occidental » d'Ac 11.28 suggère la même origine).

Le passage, dans le récit, de la troisième à la première personne du pluriel révèle la présence de l'auteur en certaines occasions (les sections en « nous » étant 16.10-17 ; 20.5-21.18 ; 27.1-28.16). Pour les événements dont il ne fut pas le témoin oculaire, Luc n'eut aucune peine à retracer l'histoire du christianisme depuis ses tout débuts grâce aux informations de première main que purent lui fournir ceux qu'il rencontra, tant à Antioche qu'en Asie Mineure et en Macédoine, à Jérusalem, à Césarée et enfin à Rome.

Parmi ses informateurs, figurent certainement en bonne place les hôtes qui l'accueillirent ici ou là, tels Philippe et ses filles à Césarée (21.8s), ou Mnason, l'un des membres fondateurs de l'Église de Jérusalem (21.16). Il ne semble pas, en tout cas, s'être inspiré des lettres de Paul.

III. La valeur historique du livre

Les découvertes archéologiques ont amplement confirmé la vérité historique du récit de Luc. Son souci théologique et apologétique guide, certes, sa sélection et sa présentation des faits, mais ne diminue en rien la précision et l'exactitude de son récit. Celui-ci s'inscrit parfaitement dans la trame de l'histoire de l'époque : il abonde en noms de magistrats, de gouverneurs, de rois-clients de Rome, etc. qui tous s'avèrent conformes à la vérité historique à mesure qu'on la découvre ; quelques mots lui suffisent pour donner leur couleur locale aux diverses villes dont il parle. Son récit du voyage de Paul à Rome (chap. 27) demeure à ce jour un des documents les plus importants que l'on possède sur la navigation antique.

IV. Un traité d'apologétique

Dans les deux tomes de son œuvre, Luc cherche visiblement à démontrer que le christianisme ne constitue pas une menace pour le pouvoir ou l'ordre impérial ; il le fait essentiellement en citant les jugements de gouverneurs, de magistrats et autres autorités des diverses parties de l'empire. Dans l'évangile de Luc, Pilate déclare à trois reprises Jésus non coupable de sédition (Lc 23.4, 14, 22), et dans le livre des Actes, ceux qui portent contre ses disciples cette même accusation, s'avèrent incapables d'en prouver la véracité.

Les magistrats de la ville de Philippes jettent Paul et Silas en prison pour atteinte au droit de propriété, mais se voient obligés de les remettre en liberté avec des excuses, leur action s'étant révélée illégale (16.19ss, 35ss). Les magistrats de Thessalonique, devant qui Paul et Silas sont accusés de sédition contre l'empereur, sont heureux de trouver des citoyens de la ville disposés à se porter garants de la bonne conduite des deux missionnaires (17.6-9). Plus significative encore est la décision que prend le proconsul d'Achaïe, Gallion, de refuser l'accusation que portent contre Paul les dirigeants juifs de Corinthe : ceux-ci les accusaient en effet de propager une religion interdite ; cette

décision revenait en fait à assurer au christianisme la même protection que la loi romaine réservait jusque-là au judaïsme (18.12ss). À Éphèse, Paul se révèle être l'ami des asiarques, et le secrétaire de la ville intervient pour qu'il ne soit pas accusé de blasphème contre la déesse Artémis (19.31, 35ss). En Judée, le gouverneur Festus et le roi-client de Rome, Agrippa II, reconnaissent que Paul n'a commis aucun délit passible de mort ou d'emprisonnement et qu'ils auraient pu le libérer s'il ne les en avait lui-même empêchés en faisant appel à César (26.32).

On peut alors se demander pourquoi, si les chrétiens se sont montrés toujours aussi respectueux de la loi que le prétend Luc, les progrès du christianisme se sont si souvent accompagnés de troubles publics. En dehors de l'incident de Philippes et de l'émeute provoquée par la guilde des orfèvres à Éphèse, répond Luc, les troubles qui ont accompagné la proclamation de l'Évangile ont été invariablement provoqués par les Juifs qui lui étaient hostiles. Dans l'Évangile de Luc, ce sont les chefs des prêtres (des sadducéens) qui, faisant pression sur Pilate, le forcent, malgré lui, à condamner à mort Jésus ; dans le livre des Actes, ce sont les Juifs qui se montrent partout les ennemis les plus acharnés de Paul. Les Actes retracent à la fois la progression régulière de l'Évangile dans les grands centres païens du monde romain, et son rejet progressif par la majorité des communautés juives de l'empire.

V. Intérêt théologique

Sur le plan théologique, c'est l'œuvre du Saint-Esprit qui constitue le thème essentiel du livre des Actes. Le Christ ressuscité avait promis à ses disciples qu'ils seraient baptisés du Saint-Esprit (1.4ss). Cette promesse se trouve réalisée, pour les disciples juifs, au chap. 2, et pour les croyants d'origine païenne, au chap. 10.

Les apôtres remplissent leur mission grâce à la puissance de l'Esprit, laquelle se révèle par des manifestations surnaturelles. L'acceptation de l'Évangile s'accompagne, elle aussi, de manifestations visibles de la puissance de l'Esprit.

Le livre de Luc aurait tout aussi bien pu s'appeler « Les Actes du Saint-Esprit », car c'est l'Esprit qui, tout au long du livre, commande et contrôle les progrès du christianisme ; c'est lui qui guide les pas des prédicateurs : de Philippe (8.29, 39), de Pierre (10.19s), de Paul et de ses compagnons (16.6ss).

C'est l'Esprit qui demande à l'Église d'Antioche de mettre à part Barnabas et Saul pour un nouveau service auquel il les appelle lui-même (13.2); c'est à lui le premier qu'est attribuée la lettre destinée à faire connaître la décision du concile de Jérusalem aux Églises d'origine païenne (15.28); c'est lui qui parle par la bouche des prophètes (11.28; 20.23; 21.4, 11) comme il le faisait

à l'époque de l'A.T. (1.16; 28.25); c'est lui qui nomme les anciens qui auront la charge spirituelle d'une Église (20.28). C'est lui enfin qui est le premier témoin de la vérité de l'Évangile (5.32).

Les manifestations surnaturelles qui accompagnent les progrès de l'Évangile ne témoignent pas seulement de l'activité de l'Esprit, mais aussi de l'inauguration de l'âge nouveau qui voit Jésus régner en Seigneur et Messie. Comme on pouvait s'y attendre, l'élément miraculeux est plus présent au début du livre qu'à la fin. On assiste à une diminution progressive de l'accent mis sur l'aspect miraculeux de l'œuvre de l'Esprit qui correspond à l'évolution que l'on constate dans les épîtres de.

VI. Les Actes dans l'Église primitive

Contrairement à la plupart des autres livres du N.T., les deux tomes de l'œuvre de Luc ne semblent pas avoir été écrits en relation étroite avec des Églises : ils n'étaient pas spécialement adressés à une communauté chrétienne et n'ont pas circulé parmi les Églises. Martin Dibelius suggère, peut-être à juste titre, que l'œuvre de Luc fut surtout diffusée dans les milieux païens pour lesquels elle avait d'ailleurs été rédigée. Il est donc possible qu'un certain temps se soit écoulé entre la date de sa première publication et son utilisation courante dans les Églises en tant qu'écrit chrétien faisant autorité.

Au début du II^e s., les quatre évangiles furent regroupés pour circuler dans les Églises, et les deux parties de l'œuvre de Luc se trouvèrent séparées. L'avenir de l'évangile de Luc fut assuré en raison de son incorporation au groupe des quatre évangiles ; quant au livre des Actes, il vit peu à peu son importance grandir, au point de devenir le livre-pivot du N.T.

La diffusion plus large du livre des Actes dans les Églises dut sans doute beaucoup à l'action entreprise vers la fin du I^{er} s. pour regrouper les épîtres de Paul en vue de la formation d'un corpus.

La génération qui suivit Paul aurait pu oublier qui il était : le livre des Actes ne pouvait manquer de rappeler aux chrétiens l'extraordinaire importance de l'apôtre. Mais les Actes rappelaient également l'œuvre des autres apôtres, et en particulier celle de Pierre. C'est d'ailleurs ce fait qui détermina Marcion (vers 140) à exclure le livre des Actes de son canon – bien qu'il y ait inclus son édition de Luc comme préface au corpus paulinien. En effet, si le livre des Actes témoigne éloquemment en faveur de l'apostolat de Paul, il s'inscrit simultanément en faux contre la thèse de Marcion qui voulait que les premiers apôtres de Jésus se soient montrés infidèles à l'enseignement de leur maître.

Tertullien visait certainement Marcion et ses disciples lorsqu'il accusait d'inconséquence les hérétiques qui ne reconnaissaient d'autre autorité

apostolique que celle de Paul tout en rejetant celle du livre qui, plus que tout autre, témoignait de son apostolat.

Par ailleurs, pour les champions de la foi véritable, le livre des Actes s'avérait plus précieux que jamais, car il ne prouvait pas seulement de manière irréfutable le statut d'apôtre de Paul, mais il garantissait également celui des autres apôtres et justifiait, dans les Saintes Écritures, la présence d'écrits apostoliques non-pauliniens aux côtés des écrits du grand apôtre. C'est à partir de cette époque que le livre fut connu sous le nom d' « Actes des Apôtres ».

VII. Un livre précieux pour aujourd'hui

Le livre des Actes se trouve traditionnellement placé entre les évangiles et les épîtres. La raison en est claire : d'une part, il constitue une suite aux quatre évangiles (comme il l'est, de manière particulière, pour l'un d'entre eux); d'autre part, il fournit aux premières épîtres leur contexte historique, tout en attestant la vocation apostolique de la plupart des auteurs dont elles portent le nom.

Il constitue également un document d'une valeur inestimable sur les débuts du christianisme. Il suffit de penser à notre quasi-ignorance de la façon dont l'Évangile a progressé ailleurs que dans les régions dont parlent les Actes, au cours des décennies qui suivirent l'an 30, pour comprendre à quel point nous sommes redevables au livre des Actes. En effet, il nous offre un récit relativement détaillé de la progression de l'Évangile le long de la route qui menait de Jérusalem à Rome.

L'étude de la naissance et des progrès du christianisme pose, certes, quantité de problèmes, mais certains d'entre eux seraient bien plus ardues encore si l'on ne disposait pas des informations fournies par le livre des Actes.

Comment expliquer, par exemple, qu'un mouvement qui prit naissance au cœur même du judaïsme soit considéré quelques décennies plus tard comme une religion de non-Juifs ? Ou comment expliquer qu'une foi dont l'origine est en Asie ait été, pendant des siècles, essentiellement associée, pour le meilleur et pour le pire, à la civilisation européenne ? La carrière missionnaire de Paul, apôtre des païens et citoyen romain, répond en grande partie à ces questions ; et de cette carrière, Luc s'est fait l'historien dans le livre des Actes : un livre de référence d'une valeur inestimable sur une période capitale de l'histoire du monde.